

# CHANGEMENT CLIMATIQUE: COMMENT IMPACTE-T-IL LES BANQUES?

## *Points clés*

- Les banques sont des institutions très réglementées, et elles font l'objet d'une attention accrue de la part du public. Elles doivent de plus en plus démontrer que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) font partie de leurs priorités.
- Nous mettons en garde contre les risques de perception auxquels les banques qui ignoreraient ces thématiques pourraient être confrontées. Elles pourraient en effet se retrouver avec une image et une réputation endommagées, susceptibles, à leur tour, de nuire à leur image de marque. Nous estimons qu'il s'agit au contraire d'une opportunité pour les banques qui seraient les plus avancées sur les questions ESG.
- Même si nous sommes convaincus que la gouvernance représente un facteur crucial pour les banques, ces dernières doivent également aborder les thématiques Environnement et Social, notamment la question clé du changement climatique et du financement de la transition énergétique.
- Dans cette note, nous nous concentrons sur les questions environnementales qui, selon nous, sont pertinentes pour les banques. Car les banques sont des acteurs de la transition énergétique de par leur rôle de prêteurs à l'économie réelle.
- En résumé, en matière de changement climatique, nous pensons que les banques sont plus exposées au risque de transition qu'au risque physique (tout au moins pour le moment).
  - A court terme, nous estimons qu'il y a davantage de risques que d'opportunités pour les banques, avec notamment la question clé des coûts liés à la mise en place d'outils destinés à mesurer et à suivre leur exposition au risque de transition. Parmi ces outils figure le Green Asset Ratio que les banques européennes doivent mettre en place.
  - A long terme, nous percevons des opportunités en ce qui concerne le financement de la transition énergétique. Selon nous, la réputation et l'image des banques seront à terme mises en jeu, que les banques réussissent à traiter ces risques ou qu'elles omettent de les aborder.

## Introduction: risques et opportunités ESG pour les banques

Chez Ostrum Asset Management, notre équipe de recherche crédit analyse le secteur bancaire en fonction des 3 piliers Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G) afin de déterminer précisément l'impact de ces facteurs sur les banques. Nous allons expliquer pourquoi l'environnement est un sujet important pour les banques, mais rappelons également ce que les critères sociaux et de gouvernance signifient pour elles.

En ce qui concerne le **pilier social**, nous pensons que les défis à court terme sont liés à la protection des données. A long terme, c'est une question de transformation du modèle d'affaires et de changement dans la manière de mener des activités bancaires.

Nous avons identifié de nombreux risques pour le secteur bancaire concernant le pilier social. Cela inclut la vente de produits inadaptés au client ainsi que les ventes mal conseillées et / ou abusives (entraînant des coûts et des sanctions, et un impact sur l'image de marque). Également, migration des données clients induites par les réglementations, changement dans la manière de mener les activités bancaires (banques en ligne avec des investissements informatiques considérables), changement sur le plan démographique (vieillesse de la population et impact sur les produits bancaires) et, enfin, capital humain (capacité à attirer les talents). Les opportunités sont principalement liées au changement de comportement des clients : les banques avancées dans la transition numérique profiteront de la baisse des coûts d'exploitation et de processus plus industrialisés.

En ce qui concerne le **pilier de gouvernance**, les enjeux sont liés aux polémiques avec une prise de conscience ESG grandissante des parties prenantes : elles sont moins disposées à accepter une controverse, même si son impact financier est mineur.

Les risques de Gouvernance identifiés pour le secteur bancaire sont également nombreux : risque lié à la transparence financière (notamment la complexité de

l'organisation/activité), qualité et rapidité du reporting financier, absence ou inefficacité de processus de prise de décision, système d'équilibre des pouvoirs inadapté et risques de litiges, et gouvernance des systèmes informatiques (cyber-sécurité et protection des données). En ce qui concerne les opportunités, une bonne gouvernance représente le minimum que nous souhaitons voir pour les banques. Les banques dotées d'une solide réputation sont les mieux positionnées pour conserver la confiance des clients.

Dans la suite de cette étude, nous allons nous concentrer sur le pilier environnemental et son impact sur le secteur bancaire.

### 1. Exposition des banques au risque de transition

#### A court terme, il y a principalement des risques

Les banques sont exposées au **risque de transition dans leur activité de prêt et dans leurs investissements**, côté actifs. Un risque clé serait de se retrouver avec des actifs dépréciés à leur bilan.

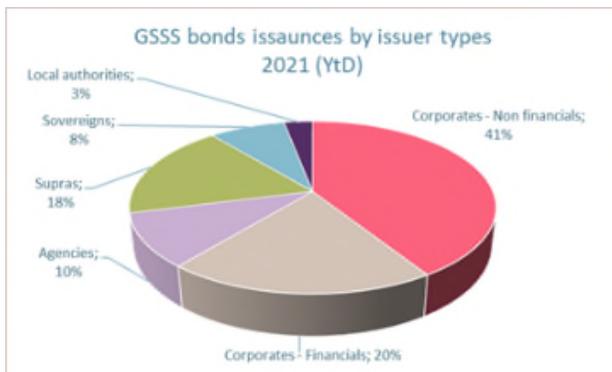
De tels actifs incluent notamment l'exposition aux secteurs sensibles au carbone et à l'industrie du charbon. Nous notons toutefois que ce sont les banques des pays émergents qui tendent à avoir une plus forte exposition à de tels actifs. Un autre élément que nous surveillons est le risque de valeur résiduelle, à savoir celui qui concerne les entités de crédit-bail automobile exposées à une proportion élevée de véhicules diesel.

#### A plus long terme, les banques qui sont bien préparées vis-à-vis du changement climatique sortiront gagnantes : meilleure image, nouvelles opportunités

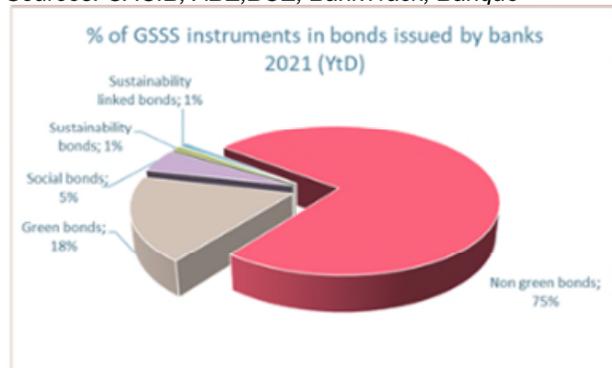
A moyen/long terme, la transition énergétique amènera des **opportunités**, notamment en matière de financement de la transition et de croissance du marché des obligations vertes, sociales et durables (GSS). Les banques pourraient développer de nouvelles sources

de revenus, dans les activités de capitaux, par exemple, grâce à l'émission d'obligations GSS.

**Emissions d'obligations GSS pour les banques : les obligations vertes représentent une part croissante des émissions obligataires des banques, et elles bénéficient principalement d'un statut de dette senior.**



Sources: CACIB, ABE, BCE, BankTrack, Banque



Sources: CACIB, ABE, BCE, BankTrack, Banque

Le développement durable pourrait, en outre, induire un **changement positif dans le mix de prêts**, avec une moindre exposition aux actifs dépréciés. Prenons l'exemple de l'alliance bancaire Net Zéro mise en place par les Nations unies : elle rassemble 95 banques de 39 pays, représentant 43% des actifs bancaires mondiaux (plus de 66 000 milliards de dollars) qui s'engagent à aligner leurs portefeuilles de prêts et d'investissements sur l'objectif de la neutralité carbone d'ici 2050. Cela impliquera la baisse des expositions les plus sensibles au climat ; notamment aux émissions de gaz à effet de serre, avec des objectifs initiaux en 2030. La plupart des banques européennes ont déjà défini

une politique d'exclusion de secteurs liés au charbon et à certains combustibles fossiles.

Dans la mesure où les choses évoluent dans une telle direction, nous devrions néanmoins surveiller le risque de concentration potentielle dans les secteurs « verts » et surveiller la tarification de ces prêts, qui doit refléter le risque de crédit.

Compte tenu de la prise de conscience croissante des questions environnementales par les parties prenantes, nous estimons également que les banques maîtrisant les questions environnementales seront mieux à même de défendre et développer leur franchise, grâce à une meilleure réputation et image ESG.

## 2. Comment mesurer le risque de transition? Règlementation : Pacte vert et Green Asset Ratio (GAR) de l'Union européenne

Le régulateur européen est en train de mettre en place plusieurs **indicateurs quantitatifs** afin de suivre et de mesurer l'exposition des banques au risque de transition. L'un de ces indicateurs est le **Green Asset Ratio (GAR)**. A court terme, nous mettons en garde contre les **coûts de mise en place élevés liés à la question des données**. A long terme, le GAR renforcera la transparence.

### Green Asset Ratio : définition

Le Green Asset Ratio (GAR) est le principal indicateur quantitatif mis en place par l'Autorité bancaire européenne (ABE). Il représente la part des expositions vertes dans les portefeuilles des banques d'après la taxonomie de l'Union Européenne (UE).

Il sera publié avec 3 mesures différentes : GAR stock: perspective historique ; GAR flow : expositions plus « dynamiques » et Non-EU GAR pour les expositions hors UE.

Dates limites fixées:

- Les banques devraient avoir un délai allant jusqu'à fin 2022 pour publier les GAR, sur la base des chiffres à fin 2021 (cela ne s'appliquera qu'aux

expositions liées aux grandes entreprises).

- Juin 2024 : date limite proposée pour la publication de GAR plus exhaustifs, incluant les PME.

Quantification du GAR permettant d'avoir un ordre d'idée sur la situation actuelle et ce à quoi elle pourrait ressembler :

- Un exercice pilote à l'échelle de l'UE a été mené par l'ABE sur un échantillon de 29 banques volontaires issues de 10 pays, représentant 50% des actifs bancaires totaux européens.
- Le GAR agrégé s'établit à 7,9% et présente des disparités importantes entre les banques.
- L'ABE s'attend à ce que les banques publient un GAR bas à un chiffre d'ici 2022, et elle souligne également l'importance de se concentrer sur les objectifs de GAR fixés par les banques.

### Problématiques à court terme concernant les données et les coûts

A court terme, se pose la question de la qualité et de la (non-)disponibilité des données, la plupart des banques n'étant pas prêtes à publier des données conformes à la taxonomie de l'UE.

Il y aura donc des coûts inhérents à la mise en œuvre du GAR. Cela va nuire à la rentabilité déjà faible des banques européennes. Et cela s'avèrera encore plus problématique pour les banques de troisième rang affichant des bénéfices très faibles et une capacité limitée à répondre à de telles exigences.

Nous notons également que le GAR présente certaines limites, car le ratio ne capte pas l'additionalité financière par exemple.

### A long terme : le GAR améliore la transparence et permet aux banques de gérer leur risque de transition

Lorsque les problématiques liées aux données seront résolues, nous devrions observer une meilleure transparence sur les actifs bancaires. Cela facilitera l'identification des

banques plus avancées sur les questions ESG et de celles qui sont plus exposées aux risques. Le GAR deviendra un outil permettant de dialoguer avec les banques sur leur exposition aux risques climatiques et leur manière de s'y préparer. C'est un outil permettant aux banques de gérer leur risque de transition.

## 3. Risques physiques

### Contraintes sur les fonds propres des banques

En bref, l'exposition des banques au risque physique (résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques) s'avère pour l'instant limité. Il pourrait néanmoins devenir plus significatif en cas de transition désordonnée, sous l'effet d'un risque de changement climatique aiguë. C'est pourquoi, nous estimons que le sujet clé est le financement de la transition énergétique, avec un risque de réputation pour les banques, au cas où elles n'aborderaient pas un tel sujet.

Nous attendons d'avoir plus de clarté sur la manière dont les risques liés au climat impacteront les bilans des banques à partir de 2022, lorsque les stress tests seront publiés.

- Les risques climatiques font l'objet d'une surveillance accrue et pourraient influencer les exigences de fonds propres.
- Pourtant, **l'exposition au risque physique reste faible** pour les banques, comme le souligne le stress test climatique réalisé par l'ACPR et la Banf Of England. Le principal sujet est celui du financement de la transition énergétique.

Enfin, nous concluons cette note en soulignant que des discussions sont en cours sur la manière dont le régulateur pourrait inciter les banques à financer la transition énergétique (verdissement) et pénaliser les banques exposées aux actifs bruns (incluant

les financements d'actifs fossils, etc). Cela pourrait tôt ou tard influencer sur les ratios de fonds propres des banques. Toutefois, nous mettons en garde sur le fait qu'il est très complexe, à ce stade, de concilier la pression publique en faveur d'actifs plus verts et la stabilité financière du système. En effet, le risque de crédit sur les prêts sous-jacents doit - et c'est crucial - être pris en compte dans le calcul des fonds propres des banques.

*Achévé de rédiger le 7 octobre 2021.*

**Sanda Molotcov, CFA** - Responsable de l'équipe de recherche crédit

**Sophie Palagos, CFA** - Analyste crédit, Team Leader sur les institutions financières

## CONCLUSION

**En résumé, les banques sont des acteurs clés de la transition climatique et du développement durable. Si l'exposition au risque physique est faible pour les banques (tout au moins pour le moment), le sujet clé est celui du financement de la transition énergétique, avec un risque de réputation potentiel. Nous voyons des opportunités à long terme pour les banques qui sont bien préparées à faire face aux enjeux ESG. Les banques ne plaçant pas l'ESG parmi leurs priorités pourraient faire figure de retardataires.**

Pour analyser les banques dans une perspective ESG, une connaissance approfondie du secteur et de chaque modèle d'affaires est essentielle. Cela requiert de l'expérience et de vastes

ressources. Chez Ostrum AM, l'équipe dédiée à la recherche crédit est l'une des plus importantes en Europe. 23 analystes crédit répartis sur 3 continents, dont 2 analystes spécialisés sur les obligations durables, couvrent 1200 émetteurs à l'échelon mondial.

Ce qui est unique dans notre approche de la recherche crédit, c'est le fait que les critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) sont intégrés à tous les stades de notre analyse. Ils peuvent en effet affecter le secteur ou le modèle d'affaires de l'entreprise, et avoir ainsi un impact important sur ses conditions de financement aujourd'hui ou à l'avenir.

Les analystes ont pour mission d'identifier systématiquement tous les facteurs ESG qui pourraient s'avérer pertinents pour l'entreprise et de les étendre au contexte plus large de l'évaluation du secteur, du modèle d'affaires et d'en évaluer les conséquences. Nous avons également développé une méthodologie propriétaire afin d'analyser les obligations vertes, sociales et durables. Cette organisation, alliant des ressources dédiées au secteur bancaire et une approche fondée sur l'importance de l'ESG, constitue un véritable atout dans l'analyse des banques permettant d'assister les gérants de portefeuille dans leurs décisions d'investissement.

## Mentions légales

### Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

### Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

**En France:** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

**Au Luxembourg:** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**En Belgique:** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

**En Suisse** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.



[www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)